

Note préparatoire #2 à la cellule de crise COVID 19 Nouvelle-Aquitaine

1. Impacts de la crise sanitaire sur les associations : premiers résultats du questionnaire

1512 réponses en Nouvelle-Aquitaine, plus de 10 000 au national (au 1^{er} avril) : Nouvelle-Aquitaine en tête. Ces résultats traduisent la mobilisation des réseaux associatifs et l'inquiétude des associations. Cf. tableau des réponses en Nouvelle-Aquitaine en pj.

Des impacts particulièrement lourds

- A peine 22% des associations parviennent à maintenir une petite activité, juste supérieure à 20% de leur action habituelle.
- Pour la moitié des associations, les « évènements » sont au cœur de leur action, et elles ont été contraintes de les annuler ou de les reporter (notamment dans le secteur de la culture). En creux, on retiendra que seulement 17% de l'ensemble des associations échappent à cette difficulté liée au report ou à l'annulation des événements.
- Les sujets évoqués en premier par les répondants sont la perte de revenus, la baisse des aides publiques et les difficultés de trésorerie. Sur ce dernier point, 40% des associations employeurs se montrent inquiètes.
- 23% des répondants affirment disposer de trois mois devant eux, tout au plus. Cette proportion est au plus haut dans le secteur social et dans celui de l'environnement. Et il est important d'observer ce même indicateur au sein des associations employeurs : en moyenne de 35%, il varie de 30%, lorsqu'il y a moins de 3 salariés, avec une marche significative à partir de 10 salariés, et un maximum de 47%, au sein des associations qui comportent entre 20 et 50 salariés.

Les besoins en termes de conseils et d'accompagnement

- Pour l'ensemble des associations : le thème le plus souvent mis en avant est le maintien des partenariats financiers (28%), viennent ensuite les besoins de trésorerie (24%), l'assistance juridique pour prendre les bonnes décisions adaptées aux circonstances (20%).
- Pour les associations employant des salariés (16 000 en Nouvelle-Aquitaine, employant 161 000 salarié.e.s) la hiérarchie des besoins est la suivante : le maintien des partenariats financiers (49%), les conseils juridiques (41), les facilités de trésorerie (41%), dans un premier groupe. Viennent ensuite la suspension des paiements courants, dont les charges fixes (35%), l'organisation des ressources humaines salariés, dont le télétravail (22%), l'organisation de la vie associative à distance, sa gouvernance et son management (22%), puis l'organisation des ressources humaines bénévoles (12%), et le report de remboursement de crédits (11%).

Les mesures prises par les employeurs

- Au 26 mars, déjà 68% des employeurs ont recours au chômage partiel et 54% ont mis en place du télétravail. Un quart des employeurs a recours à l'arrêt de travail indemnisé, pour garde d'enfants. Et 13% seulement ont maintenu du travail en présentiel, avec la mise en place de mesures préventives. D'une manière générale, ces dispositions ont été d'autant plus souvent adoptées que le nombre de salariés de l'association est élevé.

2. Propositions du Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine à destination des collectivités :

Concernant le Fonds régional de soutien aux associations :

1. Proposition de **mise en place d'une commission consultative** intégrant les représentants du monde associatif qui gèrerait l'attribution des aides sur le principe de la commission consultative sur les emplois associatifs ou sur le modèle de ce qui existe sur le FDVA 2 dans les territoires.
2. **Elargir l'assiette des associations éligibles à toute association régionale dans le besoin**, qu'elle soit déjà soutenue par la Région ou non.
3. De la même manière, permettre à toutes les associations **quel que soit leur secteur d'activité** de bénéficier de la solidarité régionale : défense des droits et des causes, environnement, jeunesse et éducation populaire, action sociale, santé, tourisme social, enfance et familles etc. Toutes les associations sont impactées, les retours de l'enquête en témoignent. 23% des assos ont 3 mois ou moins de trésorerie devant eux mais toutes n'ont pas les moyens de passer par l'entrée "économie" du fonds de solidarité Etat/régions.
4. **Installation dans le temps de ce dispositif** : les impacts sont attendus d'ici 3 mois à 6 mois, ce fonds de solidarité doit être doté pour l'urgence et la reprise et envisagé avec différentes temporalités. 5M€ pourraient ne pas être suffisants.
5. Que puissent être associées à ce fonds **des collectivités en capacité de cofinancer** (conseils départementaux, métropole, agglomérations).

Concernant les dispositifs existants du Conseil Régional en matière de vie associative

6. Au-delà des moyennes, il faudra regarder les situations individuelles et accompagner au cas par cas les associations. En temps de crise, **les têtes de réseaux associatives se mobilisent** pour diffuser les consignes nationales, organiser la mobilisation solidaire en faveur de plus vulnérables et accompagner leurs adhérents dans leurs problématiques RH, financières et administratives. Les têtes de réseaux, les structures d'accompagnement ou celles favorisant la mutualisation des ressources et moyens devront être **renforcées dans leurs moyens comme dans leurs missions et dotées de moyens supplémentaires et temporaires pour gérer cette période de crise**.
7. **Continuité des financements et aménagement des règles** : mesure générale de prorogation des conventions déjà signées par dispositif de soutien à la vie associative (formation des bénévoles, soutien aux têtes de réseaux, emplois associatifs) avec report des demandes de justificatifs en fin d'année.
8. **Possibilité d'intervention sur des compensations salariales** : 68% des employeurs associatifs ont déjà recours au chômage partiel, beaucoup font le choix du maintien de salaire de leurs employés. Il faut bien avoir à l'esprit que les salaires dans le secteur associatif sont inférieurs en moyenne de 11% à ceux du privé lucratif¹. Nous demandons à ce que la Région intervienne en complément de l'Etat et apporte son soutien aux associations bénéficiant d'un emploi aidé par la Région et qui feraient le choix de maintenir le salaire à 100%.

3. Tour de table des têtes de réseaux associatives en Nouvelle-Aquitaine :

De manière transversale :

- Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine s'associe aux préoccupations des associations environnementales et réitère sa demande de report de toutes les consultations publiques en matière d'aménagement du territoire. S'agissant des dossiers ayant une portée environnementale, nous demandons la suspension de l'ensemble des procédures d'enquête et de consultation publiques d'ores et déjà engagées et le report de celles prévues dans les prochaines semaines.
- Impacts du report du 2^e tour des élections municipales : perte d'interlocuteurs dans les collectivités locales, les associations sont dans le flou sur le maintien de leurs subventions.

¹ D'après l'étude de V.Tchernonog et L. Prouteau, le paysage associatif français, Mesures et évolutions - 3^e édition Juris associations, 2019.

Toutes les activités en lien avec l'école sont à l'arrêt (écoles de musique, activités d'éducation à l'environnement, éducation aux médias, à l'égalité etc). Les possibilités de report sont quasi nulles d'une part en raison du calendrier scolaire et du rattrapage pédagogique auquel les enseignants devront s'atteler et d'autre part car le modèle économique de ces activités est morcelé entre plusieurs collectivités et financeurs privés, dont la continuité du soutien n'est pas assurée. Les collectivités sont invitées à donner l'exemple et à inciter les autres financeurs à adopter des mesures facilitatrices.

Environnement :

- Biodiversité : comme évoqué dans la note n°1, les associations environnementales souhaitent poursuivre leurs activités naturalistes dans des conditions de sécurité optimales pour leurs salarié.e.s et bénévoles : demande de dérogations individuelles, y compris de nuit, pour procéder aux inventaires des espèces et poursuivre les activités naturalistes.

Culture : les petites associations seront les plus impactées, notamment les activités d'enseignement et de spectacle vivant. Au sein des fédérations, on observe une très grande variabilité en fonction des modèles socioéconomiques.

Préconisations de la COFAC sur le secteur artistique et culturel en région Nouvelle-Aquitaine :

- 1) Il n'y a pas un secteur culturel uniforme, mais de nombreuses réalités selon les filières d'activité. **Nous préconisons une action en deux temps dans la perspective d'un fonds de soutien dédié au secteur culturel avec une attention particulière sur le secteur non lucratif.** Une enveloppe large car la consolidation ne pourra avoir lieu qu'au moment des bilans en fin d'année, (quitte à ce que le fonds ne soit pas entièrement consommée). Puis la définition des critères d'attribution qui devront se décider par filière avec les acteurs représentatifs de chacune d'elles pour permettre une efficacité optimale du fonds de soutien.
- 2) Une baisse importante du chiffre d'affaires de la majorité des entreprises du secteur, toutes tailles confondues, est à attendre pour l'année 2020. **Une aide à la trésorerie coordonnée avec la Banque des territoires et les établissements bancaires permettrait de limiter le nombre de faillites.** Mais les mesures prévues au niveau national ne pourront pas bénéficier aux structures culturelles ESS, non pas légalement mais de facto, car trop petites.
- 3) **Sur le volet des subventions, des modalités d'application dérogatoires devront garantir le versement des subventions quand l'annulation des activités/objectifs prévus n'est pas le fait de la structure bénéficiaire.** De plus, **des modalités de vote des subventions anticipées adossées à une procédure d'urgence des mises en paiement devront être favorisées.** Dans le cadre de financement croisés, des modalités d'harmonisation devront être mises en œuvre pour assurer une cohérence des budgets attribués par les différents financeurs.
- 4) **L'accompagnement et l'accès aux financements européens pour les petits opérateurs culturels devra être renforcé** à chaque fois que les programmes sont pertinents dans le cadre de leurs activités.
La mise en place d'un fonds d'avance pourrait être facilitateur pour de nombreuses structures.

Mouvement sportif (CROS Nouvelle-Aquitaine) :

- Report des JO de Tokyo à 2021. Fédérations planchent sur les règles à appliquer pour classements ligues sur la période.
- Les têtes de réseaux Nouvelle-Aquitaine s'organisent : mise en place d'une réunion hebdomadaire des présidents des ligues et comités régionaux.
- Gouvernance : report des AG des ligues et comités régionaux Nouvelle-Aquitaine à la rentrée de septembre (année électorale).

Formation professionnelle (voir note du SYNOFDES) : situation très diversifiée qui va de la cessation totale d'activité dans des petits organismes de formation notamment, à une poursuite d'activité qui représente entre 10 et 40%. Il peut sembler que 25% de poursuite d'activité en distanciel soit une moyenne raisonnable. Concernant le chômage partiel, ce qui nous remonte reflète la grande incertitude ressentie quant aux réponses de la DIRECCTE. Les mesures de chômage partiel ne suffisant pas si elles ne sont pas accompagnées d'un véritable aménagement des clauses des marchés publics du type paiement au forfait journée, heure groupe.